

HONORAIRES TRANSACTION

(Applicables au 01/09/23 - TVA en vigueur 20%)

L'Agence Jeko Immobilier ne doit ni recevoir, ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

1 - Mandat de Vente (honoraires **MAXIMUM** TTC à la charge du vendeur) :

	Mandat Exclusif	Mandat Simple
Maison, appartement	Forfait minimal de 5 000 € De 0 à 100 000€ : 8 % de 100 001 à 200 000€ : 7% de 200 001 à 400 000€ : 6% + de 400 000 € : 5%	Forfait minimal de 6 000 € De 0 à 100 000€ : 9 % de 100 001 à 200 000€ : 8 % de 200 001 à 400 000€ : 7 % + de 400 000 € : 6 %
Immeuble, Terrain, Local commercial	8 % TTC	9 %
Parking, garage, cave	3 000 €	4 000 €

2 - Mandat de Recherche (honoraires à la charge de l'acquéreur) : **5% TTC**

3 - Avis de valeur : **150 € TTC**